



- Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Claude EITENSCHENCK, décédé récemment, qui était retraité CEPAL et avait été membre du Comité d'Entreprise sur plusieurs mandats.
- Le CE signale avoir reçu un courrier de BPCE mutuelle lui signifiant que le ratio S/P (*sinistres/primes*) de son contrat est de 96,4%. Taux bien en dessous des 100 %, ce qui est satisfaisant.

I - Fonctionnement du Comité d'Entreprise

1) Approbation des procès-verbaux des réunions plénières des 8/04, 29/04, 27/05, 17/06 et 08/07.

La Direction n'ayant aucune remarque, les PV sont approuvés à l'unanimité par un vote global.

2) Parking pour le voyage du CE à Versailles (grandes eaux nocturnes) les 17 et 18 septembre 2016.

Cela représente au maximum 6 voitures qui stationneront en plus sur le parking du Siège, soit 10 au total avec les salariés travaillant sur Delille. La Direction valide, précisant que, sur un week-end, cela ne pose aucun souci.

3) Compte-rendu des Conseils de surveillance des FCPE dédiés du 15/06 et multi-entreprises du 16/06.

Eléments à retenir : l'encours global des FCPE dédiés (*monétaire-obligations-actions-diversifié*) à **448,7 M€** a progressé de 28,2 M€ (+11,8%) entre le 31/12/14 et le 31/12/15 → avec BPCE monétaire représentant 33,2 % de l'ensemble, BPCE diversifié 34,2 %, BPCE Obligations 20 % et BPCE Actions 12,6 %.

Pour le FCPE Insertion-Emploi, qui est un Fonds Multi-entreprises, l'encours dépasse actuellement les 22 M€.

→ **Performance 2015** [+ celle en cours du 01/01 au 12/08/16]... sur 3 ans et plus long terme (5 ou 10 ans).

➤ Monétaire : **+0,01 %** [-0,08 %]. Le rendement a stagné sur 2015 et vient de passer en négatif en 2016. Les performances passées lui permettent toutefois d'afficher +13,30 % sur 10 ans masquant la réalité du moment !

➤ Obligataire : **+0,59 %** [+2,08 %]... avec un rendement de +8,74 % sur 3 ans (+16,10 % sur 5 ans).

➤ Diversifié : **+5,90 %** [+0,15 %]... avec un rendement de +25,48 % sur 3 ans (+41,06 % sur 10 ans).

➤ Actions : **+9,11 %** [-1,09 %]... avec un rendement sur 3 ans de +39,99 % (+29,12 % sur 10 ans).

➤ Insertion-Emploi : **+11 %** [-1,32 %]... avec un rendement sur 3 ans de +34,76 % (+34,29 % sur 5 ans).

Avec l'ensemble de ces chiffres, on s'aperçoit que le rendement d'un FCPE n'est pas un long fleuve tranquille !

* **Débloquages exceptionnels (1/3 des sorties)** : pour rappel les situations de débloquages **par anticipation** sont : mariage/pacs ; naissance ou adoption d'un 3ème enfant ou plus ; divorce, séparation ou dissolution du pacs ; cessation du contrat de travail ; invalidité ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; catastrophe naturelle ; surendettement ; création ou reprise d'entreprise ; décès...

Vu la conjoncture, Natixis envisage de fermer son FCPE monétaire aux nouvelles souscriptions et de modifier la structure du FCPE diversifié en introduisant dans le portefeuille 5% en OCPI.

Natixis note par ailleurs que l'information sur les mesures Macron d'investissement par défaut de l'Intéressement a été bien relayée par les RH car peu de rétractations sont intervenues.

📌***Commentaires** : pour un suivi régulier, ou plus d'informations, consulter le site → <http://www.interepargne.natixis.com/>

4) Transmission des documents à la SACEF dans le cadre de son rapport sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à la CEPAL en 2015.

La Direction indique avoir envoyé les documents le 3 août et reçu l'accusé de réception de la SACEF le 16 août. Aucune demande de documents supplémentaires depuis.

II - Social

1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, congés légaux.

- Liste des CDD + Contrats en alternance au 31/07/16 : 61 CDD et 69 contrats en alternance.

Motifs des CDD => 55 « remplacements » et 6 pour « surcroît d'activité ».

6 stagiaires sont présents actuellement, tous éligibles à une gratification.

* Congés légaux sur le 1^{er} semestre 2016 : 8 bénéficiaires sont signalés → 3 pour convenances personnelles, 1 statutaire pour « assumer une charge publique ou syndicale », 1 sans solde et 3 parentaux.

(AC, CC et GC = assistant, conseiller ou gestionnaire de clientèle ; PB = production bancaire)

* 9 départs depuis la dernière réunion : BEDOILLAT Annie, GC (Montluçon, Rouget de Lisle) ; BANNIER Carole, DA (Clermont-Fd, Berthelot) ; BAUDET* Jean-Luc, DA (Cusset-Lapalisse) ; DESHORS* Gérard, RPDV (Saint-Paulien) ; BONNEVAL* Patrick, DAA (Tulle République) ; LASSAGNE* Christiane, Assistante middle office BDR (Dir. Développt Innovation BDR) ; WANG-WAH Diane-Laure, DAA (Brioude) ; RAMIERE Laëtitia, GC (Ambert) ; CONVERT Matthieu, CC (Mozac). => * 4 retraites.

→ Total des départs 2016 : **-76** (46 F, 30 H).

* 3 recrutements depuis la dernière réunion : HUGHES Simon, GC (Isle) ; TEIXEIRA Jean-Paul, AC Multimédia (Groupe Cm@Banque) ; MAISON Albin, GC (Clermont-Fd, Delille).

→ Total des embauches 2016 : **+57** (39 F, 18 H).

Avec -19, le déficit « entrées/sorties » 2016 se creuse de plus en plus.

Nous souhaitons une bonne continuation à celles et ceux qui changent d'horizon, très bonne retraite à celles et ceux qui quittent la vie professionnelle, bon courage à celles et ceux qui rejoignent la Cepal. Le CE regrette plusieurs départs de jeunes qui souhaitaient rester sauf que la Cepal tarde trop à faire une proposition. La concurrence est nettement plus réactive et les alternants préfèrent « tenir que courir ». De plus, le niveau salarial proposé est souvent bien supérieur au nôtre, ce qui les conforte dans leur choix. La Direction entend mais jure qu'il est compliqué de s'avancer sur un emploi spécifique. Elle assure que l'avis RH est communiqué au jeune au sortir de l'entretien.

☛*Commentaires : l'avis RH est une chose mais la promesse d'embauche en est une autre !

2) Point sur les accords collectifs locaux et nationaux.

➢ 3 nouveaux accords nationaux : le 1^{er} porte sur la négociation annuelle obligatoire du 22/12/15 (NAO nationale), le 2nd sur la désignation de l'OPCA du 15/11/15 (organisme formation) et le dernier sur le parcours professionnel des Représentants du Personnel au sein du Groupe BPCE du 28/01/16

➢ 3 nouveaux accords locaux : le 1^{er} du 29/06/16 qui porte sur l'Intéressement 2016-2018, et les 2 autres du 27/05/16 sur les modalités d'attribution et de versement de l'indemnité liée à la fonction de GC Patrimoniale et sur les modalités d'attribution et de versement de l'indemnité du RPDV.

3) Point sur les augmentations individuelles 2016 : garantie salariale, égalité femmes/hommes, répartition primes/augmentations, bénéficiaires par catégorie et classification avec plus faible et plus élevée, etc.

La Direction indique que la campagne sur les mesures individuelles se déroulera sur septembre, pour une mise en paie en octobre. Les statistiques seront donc fournies au CE en novembre.

Le CE s'étonne de ce glissement qui, petit à petit, tend à faire gagner une année à la Direction.

Pour la Direction, le glissement ne concerne que la décision, mais cela permet d'intégrer l'appréciation récemment effectuée. Le paiement, pour sa part, comprendra un rattrapage rétroactif au 01/04/16.

☛*Commentaires : notons que dans les mesures individuelles, lors des dernières campagnes, plus des 2/3 étaient en prime, le reste, soit moins d'1/3, apportait une augmentation... Quoi qu'il en soit, au global, tous ces différés de versement représentent bien un gain pour l'entreprise, même si celui-ci reste relativement marginal pour la Cepal vu les sommes en jeu.

4) Modalités d'application de l'accord national sur la garantie salariale.

Le CE demande si cette garantie tous les 8 ans se calcule par période glissante ou à date fixe.

La Direction indique calculer celle-ci tous les 8 ans, au mois de janvier. Elle donne pour exemple, une augmentation reçue en 2008 qui génèrera un calcul en janvier 2016.

☛*Commentaires : pour le SPBA/CGT, la vraie question ne porte pas sur la date car l'accord précise bien que le calcul se fait à date fixe, mais plutôt quels sont les éléments qui comptent, ou ne comptent pas, dans le balayage des 8 ans. En effet, cela pose souci dans l'application car la Cepal se cale sur le minimum : les 2,5 % sur la RAM de la classification après déduction de certains des éléments intervenus dans les 8 ans. Au final, l'augmentation obtenue en devient quasi ridicule !

5) Point sur les promotions de plus d'un niveau de classification.

* 10 sur 2015 : 2 T2 et 1 T3 sont passés en TM5, 3 TM4 en CM6, 1 TM5 en CM7, 2 CM6 en CM8, 1 CM9 en HC.

* 31 sur 2016 : 1 T2 en TM4 ; 7 TM4 en CM6, 2 TM4 et 13 TM5 en CM7 et 8* CM6 en CM8 (*7 finalement).

☛*Commentaires : la réorganisation a vraiment amplifié le nombre habituel de ces promotions de plus d'un échelon !

III – Economie

1) Tendances et autres informations économiques : résultats à fin juillet 2016.

* **chiffres BDD** : la collecte se maintient à +8,3 M€, toujours en léger décalage avec l'objectif ; en immobilier 478,8 M€ > objectif et en conso 184,24 M€ dans l'objectif ; en forfait net 3 552 = nette poussée en juin puis en juillet ; en ABA brut 17 948 ; en IARD/prévoyance brut 23 094 ; en EMJ, 1 004 M€ > objectif.

Thierry MARTIGNON est globalement satisfait, la Cepal se situant sur bien des points dans les 3-4 1ères CEP du Groupe. Il reconnaît qu'en forfait les objectifs ont été trop ambitieux et prévoit 70% en atterrissage. Sur l'IARD/Prévoyance, les chiffres 2017 seront élevés. Il souligne également de belles perf. en Pro, Prescription Immobilière et en Gestion Privée. Il indique que notre coût du risque actuel est le plus bas depuis 10 ans.

Le CE intervient sur les modalités et taux des prêts au Personnel. La Direction assure qu'elle se conforme aux règles URSSAF mais planche actuellement sur ce qui pourrait cependant être fait. Les commerciaux disent qu'en assurances si nos prix sont concurrentiels en auto, des écarts énormes sont constatés en MRH. En forfait, avoir une marge de manœuvre pour « sauver » des bouquets liberté aiderait. Thierry MARTIGNON assure qu'il va regarder.

* **chiffres BDR** : des résultats globalement conformes aux objectifs, en avance même pour certains.

* **Cercle Turgot et autres éventuelles acquisitions immobilières** : la Direction indique ne pas poursuivre l'achat du cercle Turgot prétextant des contraintes liées aux Bâtiments de France, les modalités de dédit étant en pourparlers. Elle cherche donc toujours un site pour installer un espace Gestion privée sur Limoges. Sur Clermont, les pas de porte de Lafayette et la Gare sont acquis mais des réflexions sont en cours. Yssingeaux c'est également fait. L'acquisition sur Cébazat permettra d'ajouter un bureau derrière. Aubière Sud va ouvrir. Quant à l'appartement d'Issoire, il est loué.

🔴***Commentaires** : il n'y aura jamais assez de petites économies face aux décisions dispendieuses qui sont prises ci et là !

2) Conditions d'augmentation des encours en cas de glissement de TLTRO 1 vers TLTRO 2.

La Direction indique que l'enveloppe du TLTRO 2 (entre 0 et -0,4%) est de 174 M€. Là dessus, un transfert de 57 M€ du TLTRO 1 (qui était à 0,15%) vers le 2 a déjà été effectué. Pour obtenir le -0,4%, il faudra que les encours (octrois - amortissements) aient progressé de plus de 2,6%, à défaut le taux consenti sera donné à l'échéance et sera entre 0 et -0,4%. Ces encours ne portent pas sur l'immobilier ni les collectivités locales.

🔴***Commentaires** : il serait étonnant que cette condition ne soit pas réalisée in fine.

3) Point sur la réorganisation commerciale : modification du schéma cible par site, re-calculation des objectifs, charge de travail des DA,...

Les travaux en cours portent notamment sur le re-calibrage des portefeuilles des DA (\forall nb clients Prof, etc.) qui sera disponible sous 3 à 4 semaines et une HdJ révisée, qui sera plus sympa et conviviale. La simplification des contrôles est aussi à l'étude, mais les contrôles de 1^{er} niveau restent une contrainte réglementaire.

Le CE signale que le PILCOP génère jusqu'à 47 contrôles dans le mois. Avant cela prenait à peu près le même temps, mais cela a été multiplié avec le nombre de DA. Il se demande où vont atterrir les clients sortis des portefeuilles des DA et souhaite le réajustement des objectifs avec l'effectif réel. Il souhaiterait aussi que la Direction comprenne qu'un objectif en crédit immobilier avec ou sans CAPI ne peut pas être du même ordre.

Pour T. MARTIGNON, actuellement la moitié des résultats des GC vient de leur portefeuille, ils récupéreront donc les clients sortis des portefeuilles des DA. Sur la question de l'incidence Part Variable, il ne souhaite pas revoir les objectifs car cela prendrait trop de temps mais regardera tous les endroits où l'effectif cible n'a pas été atteint. Dans la situation inverse, tant mieux pour l'équipe concernée. Sur les réajustements validés de l'effectif cible, cela a été fait en fonction des réalités du terrain, au-delà du simple calcul arithmétique.

La Direction conclut en disant que les changements représentent moins d'1% de la cible. Pour la part variable, elle traitera donc les situations au cas par cas et reviendra vers le CE pour expliquer ce qu'elle a fait.

🔴***Commentaires** : quoi qu'il en soit la Direction a indiquée revenir vers le CE en septembre pour lui donner les modifications apportées au schéma cible et fournir les autres réponses manquantes. Un litige semble cependant poindre, car le nombre de situations que la Direction a fait mine d'entrevoir (7) est très largement inférieur à celui que le CE est à même d'appréhender.

4) Point d'information sur les successions. Après la Haute-Vienne et la Corrèze, la Creuse va intégrer mi-septembre l'assistance de la cellule dédiée (6 personnes à terme) pour que, progressivement, l'ensemble du territoire soit couvert dès décembre. Cela concerne les dossiers \geq 50 K€ et la Direction compte booster son taux de recyclage de 20 % (= 60 M€). Le CE demande si un CAGP sera dans l'équipe, car l'aide est appréciable. La Direction le souhaiterait tout en indiquant que le niveau d'expertise des salariés de la cellule sur la partie « succession » est d'un niveau supérieur à celui d'un GC.

🔴***Commentaires** : c'est un domaine sensible, qui permettra assurément d'améliorer le recyclage, dès lors que les tarifications ne sont pas réhilitaires... d'autant que ce taux de 20 % semble nettement plus ambitieux que prévu !

5) Bilan des tests OWI (messagerie automatique pour réponses simples).

La Direction indique que ces tests, réalisés sur 200 agences de l'Ile de France, sont à ce jour très contrastés.

Cela n'a pas permis de faire ce qui était souhaité. Des évolutions sont attendues autant sur le plan technique pur et l'outil que sur la qualité des réponses.

☛*Commentaires : dans la discussion, il s'avère que ces messages prennent l'aspect d'une proposition de réponse au conseiller, qui la validera en l'état ou la modifiera à sa convenance avant l'envoi.

6) **Point sur le recrutement des CAPI.** Point reporté en septembre.

7) **Point sur la loi Eckert et la neutralisation de ses effets dans les résultats commerciaux.**

Le CE rappelle que la neutralisation des NPAI avait été annoncée, ce que la Direction semble maintenant contester. Le point sera cependant fait lors de la prochaine réunion.

Les commerciaux demandent d'avoir la liste des clients Eckert directement en agence afin d'être proactifs sur les encours les plus importants. Thierry MARTIGNON fera le nécessaire.

☛*Commentaires : la neutralisation des NPAI a été validée par la Direction lors du CE d'avril 2016, Laurent SOLER précisant même que cela se ferait en fin d'année.

8) **Tarifification des comptes inactifs support de parts sociales.**

La Direction va regarder mais est étonnée que les dividendes reçus ne comptent pas pour une opération.

☛*Commentaires : des clients susceptibles n'ont pas attendu et ont soldé directement tous leurs avoirs !

9) **Sous-traitance BPCE Assurances Production Services : volumes traités en 2014 et 2015.**

	Souscriptions	Résiliations
En 2014	27 790	20 433
En 2015	30 860	24 327
En cours sur 2016	17 400	16 753

Le CE est surpris du peu de différence entre les souscriptions et les résiliations... bien qu'il a lui-même un exemple assez parlant : 254 en brut (*soit entre 600 et 700 devis effectués*) pour un net de 38 ! Au niveau du SAV, c'est toujours aussi compliqué de les joindre.

Les commerciaux demandent d'avoir les motifs des résiliations pour tenter de comprendre et surtout être averti des clôtures. Ils indiquent aussi que les tarifs ont été hors marché sur le dernier trimestre. Une enveloppe permettant de moduler la tarification nous rendrait plus concurrentiel.

☛*Commentaires : ces problèmes n'ont de cesse d'être dits et répétés. Quant à la réponse adaptée, elle se fait toujours attendre.

10) **Information sur le projet Crédit 90 minutes.** Cela concerne les dossiers de crédits immobiliers simples.

L'agence à l'issue du montage du dossier, contrôle le dossier et déclenche l'édition de l'Offre de Crédit (*édition et envoi par le prestataire NUMEN*) sans contrôle préalable du Département Crédits aux Particuliers

Un dossier immobilier simple : Personne Physique ; Résidence principale, secondaire, Locatif ;

Objet : Acquisition terrain à bâtir, terrain non bâti, Acquisition neuf clés en main et VEFA, Acquisition ancien avec ou sans travaux, travaux seuls ; Hors prêt règlementé (*PTZ, ECOPTZ...*)

Garantie : SACCEF 100% sans réserve ou Sans Garantie (si accord Déléataire)

Assurance : CNP 100 % sans restriction, Contrat 2220N ; sans Assurance si accord Déléataire.

Volume estimé des dossiers de CREDITS 90 mn : 34 % des dossiers

Le projet CREDIT IMMO 90 mn sera expérimenté sur des agences pilotes à partir d'octobre 2016 : Agences Habitat (*Clermont-Fd et Limoges*) et du Secteur Haute-Vienne Centre, puis étendu progressivement sur 2017.

Ce projet nécessite de revoir le dispositif actuel de contrôle des dossiers de crédits immobiliers. Ce projet a déjà été testé dans 3 CEP (*Nord France Europe, Bretagne Pays de Loire, Loire Centre*).

En pratique, le GC finalise son dossier avant envoi à la numérisation ; le DA contrôle le dossier (*conformité, délégation...*) ; le DA valide le dossier et valide l'édition de l'Offre ; le dossier est envoyé à la numérisation DOCON ; le prestataire NUMEN édite et envoie l'Offre de Crédit au Client (*idem actuellement*).

Pour le CE, l'agence habitat est déjà submergée. Il revient sur les retours de dossiers qui pourraient être rectifiés directement (*anomalie mineure*) sans perte de temps inutile. Au sujet de l'amélioration du taux de complétude, la Direction dit que ce n'est pas probant mais touche surtout les dossiers incluant un PTZ.

☛*Commentaires : si le crédit 90 mn permettra à coup sûr de raccourcir les délais actuels... c'est une nouvelle charge pour le DA sur lequel il faut impérativement stopper l'empilage. Un chantier urgent reste donc en suspens, celui de réduire les activités chronophages des DA.

Prochaine réunion ordinaire : le vendredi 23 septembre 2016, 9 h 30 à Clermont-Ferrand.



Rassemblés, nous sommes plus forts... Vos Elus SPBA/CGT au Comité d'Entreprise.

MAHIDDINE Eric, Maryse DANTONNET, LAVEISSIERE Patrick, Fabienne TARDIVAT et BARASINSKI Alain (RS).